

Pince agrafe pour porte-plume et porte-mines.

Société dite : ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE résidant en France (Seine).

Demandé le 28 août 1951, à 14^h 37^m, à Paris.

Délivré le 27 mai 1953. — Publié le 22 octobre 1953.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

La présente invention est relative aux porte-plume à réservoir, porte-mines, crayons ou autres objets à écrire pouvant être munis d'un capuchon, coiffant l'organe d'écriture, possédant une pince agrafe permettant de les fixer élastiquement à un vêtement ou tout autre support.

Elle concerne plus spécialement une pince agrafe en une seule pièce comportant deux branches dont l'une s'insère élastiquement dans la tête du capuchon et l'autre formant pince de fixation vient presser élastiquement le corps du capuchon. La branche pénétrant dans le capuchon possède un redent venant s'encastrent élastiquement dans une cavité correspondante de son logement dans ce capuchon et de telle sorte que cette branche soit maintenue fermement et fasse corps avec le capuchon, sans aucun autre artifice. La branche formant pince est, par construction, d'une élasticité convenable de telle sorte que, solidaire par une de ses extrémités sur la branche encastrée dans le capuchon, elle vient presser élastiquement le corps de ce capuchon par son autre extrémité.

La description ci-dessous du dessin annexé montrera tous les détails de cette agrafe, objet de l'invention.

La figure donnée à titre d'exemple non limitatif de l'invention représente en coupe un capuchon 1 de porte-plume à réservoir. La pince agrafe 2 est cambrée en forme d'U à branches inégales; la plus longue est élastique et a son extrémité 3 recourbée

en forme de crochet, afin qu'elle n'accroche pas les tissus ou le support qu'elle presse sur le corps du capuchon. La petite branche 4 pénètre dans une cavité 5 pratiquée au sommet du capuchon dans laquelle elle s'insère sans jeu dans le sens perpendiculaire à la section de coupe. D'ailleurs à cet effet, les parois de la cavité 5 peuvent avoir une légère conicité. Cette branche 4 est terminée par un crochet 6 venant s'agripper sur le fond 7 du trou intérieur 8 du capuchon. L'agrafe, étant, d'une part, maintenue latéralement sur les parois du trou 5 et d'autre part, immobilisée entre le crochet 6 et l'extrémité 9 du capuchon est encastrée fermement dans ce capuchon.

Les avantages de cette réalisation résident principalement dans la simplicité de fabrication de cette agrafe et son montage très rapide.

RÉSUMÉ

La présente invention a pour objet un chapeau d'un appareil à écrire quelconque muni d'une agrafe constituée par un ressort dont l'une des branches s'encastre élastiquement et sans jeu dans un logement pratiqué à l'extrémité de ce chapeau et dont l'autre branche élastique vient presser, sur le corps du chapeau, la paroi du support de l'ensemble de l'appareil à écrire.

Société dite :
ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE.

